



Année scolaire 2017/2018

Les inscriptions se font **obligatoirement** à l'année en fonction du choix des parents :

- 1) Rationnaire 1 jour par semaine
- 2) Rationnaire 2 jours par semaine
- 3) Rationnaire 3 jours par semaine
- 4) Rationnaire 4 jours par semaine

Modifications :

Les parents qui souhaitent en cours d'année modifier les jours de prise des repas de leur enfant doivent obligatoirement modifier la demande d'inscription en mairie.

Inscription occasionnelle :

Tarif spécifique pour cette prestation

Ce tarif sera applicable dans deux situations :

- 1) L'enfant se présente au restaurant scolaire alors qu'il n'est pas inscrit ce jour là.
- 2) La famille souhaite faire prendre un repas à son enfant pour un motif exceptionnel.

La famille devra impérativement téléphoner en mairie au service des affaires scolaires.

Les repas pouvant donner lieu à déduction le mois suivant sont UNIQUEMENT :

- * Absences pour maladie sur présentation d'un certificat médical
- * Absences en raison de grèves
- * Sorties scolaires

Paiement :

Les familles régleront les repas consommés en se présentant au service des affaires scolaires de la mairie après réception de la facture. En cas de non-paiement dans les délais impartis, une procédure de rappel, voire de recouvrement par les services du Centre des finances Publiques, peut être engagée.

Plusieurs modes de paiement sont proposés :

- En espèces à la Trésorerie de Ouistreham
- En Carte Bancaire à la Trésorerie de Ouistreham
- Par chèque bancaire, à l'ordre du « Centre des finances publiques » à déposer à la Trésorerie de Ouistreham - 9 Route de Lion 14150 OUISTREHAM
- Par **prélèvement automatique** : Etablissement d'un accord contractuel à intervenir entre la commune et les parents, sous la forme d'une demande et d'une autorisation de prélèvement, dûment rempli par vos soins (les imprimés sont à retirer en mairie)
- Par **paiement à distance par internet**

Pièces justificatives pour le dossier d'inscription (Habitants de Ouistreham) :

Afin de bénéficier du tarif dégressif, cette fiche doit être complétée et rapportée avec les pièces justificatives suivantes :

Photocopies :

- **Justificatif de domicile récent,**
- **Avis d'imposition ou de non-imposition 2016 (sur les revenus 2015),**
- **Dernière attestation de paiement des Allocations Familiales ou un relevé bancaire**

FICHE D'INSCRIPTION au RESTAURANT SCOLAIRE 2017/2018

Adresse de facturation des parents :

Nom et prénom : -----

Adresse : -----

Code postal : ----- Ville : -----

N° tél : ----- mail : -----

FREQUENTATION ANNUELLE au RESTAURANT SCOLAIRE :

A partir du : _____

NOM et PRENOM de mon (mes) enfant(s)	Groupe scolaire	Classe	Enseignant	Rationnaire				
				L	M	J	V	Occasionnel

Je demande l'inscription de mon enfant au restaurant scolaire :

En cas d'urgence, j'autorise le personnel d'encadrement à faire donner les soins d'urgence et à faire pratiquer toute intervention chirurgicale jugée indispensable.

Assurance Responsabilité civile et individuelle accidents :

Compagnie :

N° de police :

Numéro(s) de téléphone auquel (auxquels) il nous serait possible de vous contacter **EN CAS D'URGENCE** :

NOM	PRENOM	Lien de parenté	Téléphone personnel	Téléphone Portable	Téléphone professionnel

Le service de restauration ne met aucun régime particulier, hormis pour des raisons médicales établies dans un PAI auprès des directeurs d'écoles, de la Mairie et du médecin scolaire.

Le soussigné certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date :

Signature :